Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 11 juin 2008 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : *SJSS0812721A*

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-22-7 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;

Vu la recommandation du conseil de l'hospitalisation n° 2008-10 en date du 3 juin 2008,

Arrêtent :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur de la sécurité sociale et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2008.

La ministre de la santé,
de la jeunesse, des sports
et de la vie associative,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjointe au sous-directeur
du financement
du système de soins,
M. JEANTET

Le sous-directeur
des affaires financières,
P. OLIVIER

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur
du financement
du système de soins,
M. JEANTET

ANNEXE

(12 inscriptions)

Sont inscrites sur la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale les spécialités suivantes :

DÉNOMINATION commune internationale	NOM COMMERCIAL de la spécialité	UCD	LIBELLÉ D'UCD	LABORATOIRE EXPLOITANT ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
Paclitaxel	Paclitaxel Merck génériques 6 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 5 ml.	9305385	PACLITAXEL MKG 6 MG/ML FL. 5 ML.	Merck génériques.
Paclitaxel	Paclitaxel Merck génériques 6 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 16,7 ml.	9305379	P A C L I T A X E L MKG 6 MG/ML 16,7 ML.	Merck génériques.
Paclitaxel	Paclitaxel Merck génériques 6 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 50 ml.	9305391	PACLITAXEL MKG 6 MG/ML FL 50 ML.	Merck génériques.
Phosphate de fludarabine	Fludarabine Merck 25 mg/ml, poudre pour solution injectable ou perfusion, flacon de 1 ml.	9312698	F L U D A R A B I N E MKG 25 MG/ML FL 1 ML.	Merck génériques.
Vinorebine	Vinorelbine Merck 10 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 1 ml.	9312600	V I N O R E L B I N E MKG 10 MG/ML FL 1 ML.	Merck génériques.
Vinorebine	Vinorelbine Merck 10 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, flacon de 5 ml.	9312617	V I N O R E L B I N E MKG 10 MG/ML FL 5 ML.	Merck génériques.
Octocog alpha	Helixate Nexgen 2 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable, flacon de 5 ml.	9310512	HELIXATE NEXGEN 2 000 UI F + F + NEC.	CSL Behring.
Panitumumab	Vectibix 20 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 5 ml.	9307183	V E C T I B I X 2 0 M G / M L PERF FL 5 ML.	Amgen Europe BV.
Panitumumab	Vectibix 20 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 10 ml.	9307160	VECTIBIX 20 MG/ML PERF FL 10 ML.	Amgen Europe BV.
Panitumumab	Vectibix 20 mg/ml, solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon de 20 ml.	9307177	VECTIBIX 20 MG/ML PERF FL 20 ML.	Amgen Europe BV.
Oxaliplatine	Oxaliplatine Ratiopharm 5 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion, flacon de 150 mg.	9312646	O X A L I P L A T I N . R T P 5 MG/ML 150 MG.	Ratiopharm SA.
Epirubicine	Epirubicine Biolid 2 mg/ml, solution pour perfusion, flacon de 200 ml.	9313143	EPIRUBICINE BLI 2 MG/ML FL 200 ML.	Intsel chimos.